



Le secrétaire de direction  
Aux  
Parents d'élèves

Objet : Élections des représentants des parents d'élèves 2025-2026

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous le protocole des élections des représentants des parents d'élèves qui se dérouleront par vote électronique via l'application Pronote du **mardi 07 octobre à 00h01 au vendredi 10 octobre à 16h00**.

### L'essentiel à retenir

 **Quand voter ?** Du mardi 07 octobre à 00h01 au vendredi 10 octobre à 16h00, les dates apparaîtront sur PRONOTE dans la section "Élections des parents"

 **Comment voter ?** Directement depuis PRONOTE sur ordinateur, tablette ou téléphone

 **Après le vote :** Vous pouvez télécharger une preuve de vote (à faire immédiatement)

### ÉTAPE 1 : Première connexion à l'espace élection

1. **Connectez-vous à PRONOTE** (ordinateur ou téléphone)
  2. **Sur la page d'accueil**, cliquez sur "Accéder à la plateforme d'élections" dans la section "Élections des parents"
  3. **Notez bien :**
    - Les dates et heures d'ouverture du vote
    - Vous ne pourrez voter qu'à ces moments-là
  4. **Consultez les candidats :** Vous pouvez déjà lire les professions de foi des listes candidates.
- **Important :** Si vos coordonnées ou votre accès pronote ne sont pas à jour, vous ne pourrez pas voter le jour J. Vérifiez votre email et numéro de téléphone dans pronote.

## ÉTAPE 2 : Voter

Connectez-vous à PRONOTE et cliquez sur "Accéder à la plateforme d'élections" dès le mardi 07 octobre à 00h01

1. **Saisissez** la date de naissance de l'un de vos enfants scolarisés dans l'établissement
2. **Votez** :
  - Cliquez sur "Participer"
  - Choisissez votre liste
  - Vous pouvez relire les programmes en cliquant sur les liens bleus
  - Cliquez sur "Suivant"
3. **Cliquez** sur "Je vote"

**Attention** : Une fois que vous avez cliqué sur "Je vote", c'est définitif ! Impossible de changer d'avis après.

## ÉTAPE 3 : Après le vote

1. **Téléchargez vos documents** : Ces documents ne pourront plus être téléchargés après. Faites-le maintenant.
  - Votre émargement
  - Votre preuve de dépôt de bulletin
2. **Déconnectez-vous** en cliquant sur « Déconnexion »

## ÉTAPE 4 : Consulter les résultats

Après la fermeture des élections :

- Reconnectez-vous à la plateforme d'élections à partir du vendredi 10 octobre 17h00
- Les résultats s'affichent en nombre de votes et pourcentages
- Le nombre de sièges définitifs par liste vous sera communiqué par l'établissement

En cas de difficultés, contactez le secrétariat de direction de l'établissement.

Meilleures salutations,

Le secrétaire de direction  
Josselin MILOT